



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Sous-direction des politiques de jeunesse
Bureau des actions territoriales et interministérielles
Mission d'animation du fonds d'expérimentation pour la jeunesse

NOTE THÉMATIQUE

Description des expérimentations en matière **D'INSERTION PROFESSIONNELLE** *(Février 2012)*

QU'EST-CE QUE LE FEJ ?

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), créé en 2009, est un laboratoire de politiques publiques finançant des actions innovantes en faveur des jeunes, mises en œuvre à une échelle limitée et évaluées rigoureusement. Dès son lancement, chaque expérimentation associe une structure porteuse d'un projet à un évaluateur indépendant. L'objectif est ainsi de connaître les effets des projets et d'orienter les politiques publiques vers les dispositifs les plus efficaces.

Les expérimentations sont sélectionnées dans le cadre d'appels à projets, avec l'objectif de répondre aux besoins prioritaires des jeunes. À ce jour, 14 appels à projets concernant 16 thématiques ont été publiés. 29 expérimentations d'envergure nationale sont par ailleurs soutenues et suivies¹. Au total, plus de 500 expérimentations, d'une durée moyenne d'environ deux ans, ont été initiées.

Le FEJ a été créé par l'article 25 de la loi du 1^{er} décembre 2008, modifié par l'article 21 de la loi de finances rectificatives du 29 décembre 2010. Le décret n°2011-1603 du 21 novembre 2011 définit son mode de fonctionnement et précise que sa vocation est de « financer des programmes expérimentaux visant à favoriser la réussite scolaire des élèves, à contribuer à l'égalité des chances et à améliorer l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de moins de vingt-cinq ans ».

1. Le FEJ a également repris les expérimentations concernant les jeunes lancées en 2008 par la délégation interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation sociale et à l'Économie sociale (DIISES).

1. LES ENJEUX POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Dans son analyse des « *difficultés de la jeunesse* »², le sociologue Louis Chauvel pointe comme facteur important le fait que « *la France a oublié l'accompagnement des jeunes vers le monde du travail* »³. Le *Livre vert* de la Commission sur la politique de la jeunesse, élaboré en 2009, avait constaté que « *l'insertion professionnelle [était] de plus en plus difficile, de plus en plus précaire : un jeune met en moyenne 5 ans entre la fin de sa formation et son entrée en CDI* »⁴.

Cette situation est très inégale selon le niveau de diplôme : en 2010, trois ans après avoir quitté le système éducatif, 85 % des diplômés de l'enseignement supérieur ont un emploi, contre 48 % des non diplômés⁵. Les raisons de ces difficultés sont multiples : « *Un système éducatif qui prépare mal à la vie professionnelle, un système d'orientation défaillant, des liens entre la sphère éducative et le monde de l'entreprise qui restent beaucoup trop ténus, des acteurs multiples mal coordonnés, et une répartition de l'effort public inégal* »⁶.

Les expérimentations cherchent à répondre à ces difficultés par le développement de partenariats entre les acteurs de l'enseignement et les acteurs professionnels de l'insertion et du recrutement, la mise en place d'actions d'accompagnement et de parrainage, la création d'outils nouveaux (portefeuilles de compétences) et le soutien par des aides innovantes pour favoriser la création d'activité.

Les évaluations devraient permettre d'apporter des réponses aux questions suivantes : quelles formes d'accompagnement donnent des résultats pour l'accès à l'emploi ? Quels dispositifs permettent de valoriser les compétences des jeunes en recherche d'insertion ? Quelles actions sont les plus efficaces pour permettre la création d'activité ?

LE REVENU CONTRACTUALISÉ D'AUTONOMIE

Une expérimentation nationale porte sur la mise en place d'un revenu contractualisé d'autonomie (RCA) à destination des jeunes inscrits dans les missions locales (5 000 jeunes) et des jeunes diplômés en recherche d'emploi (500 jeunes). L'innovation du dispositif réside dans le cumul de l'allocation d'un revenu garanti et de ressources d'activité éventuelles, d'une part, et dans la continuité du contrat sur une durée déterminée quelle que soit la situation professionnelle du jeune, d'autre part. L'évaluation vise à déterminer les effets de l'allocation de ce revenu sur le parcours d'insertion professionnelle d'un jeune et notamment à évaluer l'impact d'une sécurisation financière des jeunes en recherche d'emploi sur leur insertion professionnelle.

L'expérimentation d'un RCA fait l'objet d'une présentation dans une note spécifique.

2. Louis Chauvel, « *Les jeunes sont mal partis* », *Le Monde*, 3 janvier 2011.

3. Louis Chauvel, « *La France a sacrifié les jeunes depuis 20 ans* », *Le Monde*, 6 janvier 2006.

4. Commission sur la politique de la jeunesse, *Reconnaître la valeur de la jeunesse, livre vert*, juillet 2009.

5. CEREQ, « *Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise* », *Bref du CEREQ*, n°283, mars 2011.

6. Commission sur la politique de la jeunesse, *op.cit.*

48 expérimentations sont soutenues par le FEJ :

- 24 s'inscrivant dans le cadre de l'axe 1 « Réduire les sorties prématurées du système de formation initiale », l'axe 2 « Améliorer la transition entre formation et emploi » et l'axe 4 « Soutenir les initiatives et les projets des jeunes » du premier appel à projets (AP1), publié en avril 2009 ;
- 1 s'inscrivant dans le cadre de l'axe 3 : « Améliorer l'accès aux soins des jeunes » du second appel à projets (AP2) publié en octobre 2009 ;
- 2 s'inscrivant dans le cadre du programme 3 « Soutenir les initiatives et les projets des jeunes » du premier appel à projets pour l'outre-mer (APDOM1), publié en août 2009 ;
- 3 s'inscrivant dans le cadre du programme 3 « L'insertion professionnelle des jeunes par la valorisation des ressources locales, tant culturelles que naturelles » du second appel à projets pour l'outre-mer (APDOM2), publié en février 2011 ;
- 6 s'inscrivant dans le cadre du second appel à projets scolaires « Sécurisation de l'entrée dans la vie active des jeunes de lycée professionnel » (APSCO2), lancé en 2011 ;
- 8 retenus dans l'appel à projets « Quatre territoires » (APQT), lancé en 2009 ;
- 2 projets retenus hors appel à projets (HAP) ;
- 2 issues de l'appel à projets lancé en 2008 par la délégation interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation sociale et à l'Économie sociale (DIESES).

17 projets sont portés par des associations, 16 par des établissements d'enseignement supérieur, 7 par des structures de l'Éducation nationale, 4 par des collectivités territoriales, 2 par des missions locales et 2 par des structures privées.

Ces expérimentations devraient bénéficier à environ 21 500 jeunes⁷.

D'autres expérimentations portent sur des dispositifs qui visent à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes mais comme elles portent sur des enjeux spécifiques, elles sont traitées dans le cadre d'autres thématiques, notamment celles portant sur l'alternance, l'engagement des jeunes, la mobilité internationale ou la lutte contre les discriminations.

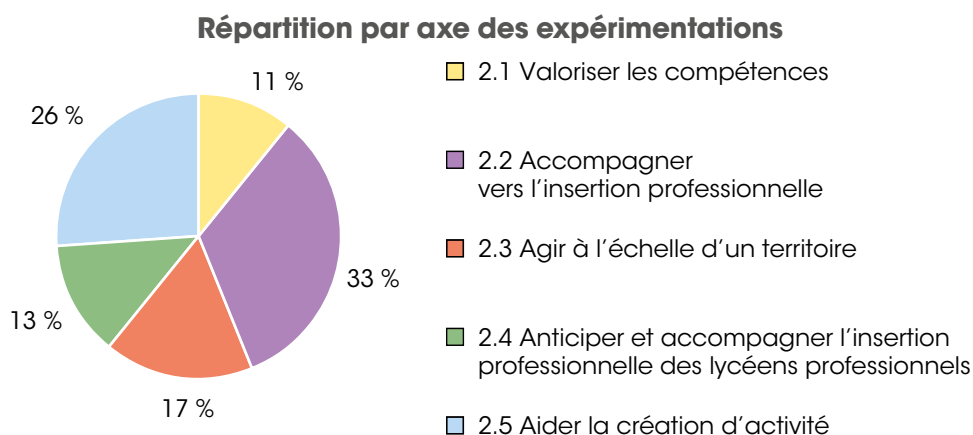
La note décrit succinctement les dispositifs expérimentés, en présentant des zooms sur des projets mis en œuvre. Elle expose les méthodes d'évaluation appliquées et les principaux enjeux de ces évaluations, sans entrer dans le détail ni aborder les résultats. Ceux-ci feront l'objet de présentations ultérieures, dans le cadre de la démarche de capitalisation des enseignements issus des expérimentations.

Enfin, elle fournit la liste des projets, en précisant l'identité des porteurs et des évaluateurs et la date de remise de leur rapport final d'évaluation. Pour chaque projet, un lien permet d'accéder aux documents disponibles sur le site du [FEJ](#).

7. Ce chiffre correspond au nombre de bénéficiaires initialement prévus par les conventions passées avec les porteurs de projets, hormis ceux qui ont été abandonnés en cours.

2. LES DISPOSITIFS EXPÉRIMENTÉS

Graphique 1



2.1 VALORISER LES COMPÉTENCES (5 PROJETS)

Les dispositifs expérimentés ont pour objet la mise en place de méthodes et d'outils permettant la valorisation des compétences⁸ pour aider à l'insertion professionnelle : portefeuilles de compétences numériques, bilans de compétences (sur support numérique), visas de compétences, outils pour constituer un réseau professionnel (5 projets).

Les projets comprennent une dimension d'accompagnement par des enseignements dans le cadre du cursus universitaire (voir, par exemple, l'encadré ci-dessous), des modules de formation et des ateliers collectifs pour la recherche de stage et d'emploi ou des dispositifs de parrainage de jeunes diplômés.

LE PROJET « PORTEFEUILLE D'EXPÉRIENCES ET DE COMPÉTENCES ÉTUDIANTS (PEC ÉTUDIANTS) » PORTÉ PAR L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE 3 ET ÉVALUÉ PAR LE CEREQ (API 68).

Le Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) est un outil de valorisation des parcours de formation et des parcours professionnels pour l'étudiant. C'est tout à la fois un outil numérique et une démarche dont l'acquisition débute par une formation préalable et un accompagnement et dont la maîtrise *in fine* permet l'autonomie de l'utilisateur. L'objectif est triple : réorientation positive, prévention du décrochage et insertion. L'expérimentation porte sur 13 universités et s'adresse aux étudiants préparant une Licence (L1, L2 et L3). La mise en œuvre est réalisée en deux vagues. La première, débutée sur l'année universitaire 2009-2010, concerne les universités de Cergy-Pontoise, Grenoble 1, Montpellier 1, Paris 12, Poitiers, Toulouse 1, Toulouse 3 ; la 2^e vague sur l'année universitaire 2010-2011 concerne les universités de Bordeaux (1 et 2), Lille 1, Pau, Toulon, Valenciennes.

L'évaluation sur les trois groupes d'acteurs (l'université, les enseignants et les étudiants) comporte trois volets :

8. Une expérimentation nationale concerne la valorisation des compétences dans l'enseignement secondaire par la mise en œuvre d'un livret de compétences expérimental. Cette expérimentation fait l'objet d'une note spécifique.

Un premier volet analyse les configurations institutionnelles et la variété des conditions et modalités de mise en œuvre à partir des éléments recueillis sur chaque site.

Le deuxième volet répondra notamment à deux questions : comment ces missions sont-elles intégrées aux activités des enseignants chercheurs ou réparties avec les autres intervenants ? Conduisent-elles à une évolution des représentations et des pratiques professionnelles ?

Le troisième volet se divise en deux types d'enquête : une enquête qualitative auprès d'étudiants participant au dispositif PEC, d'une part, et un questionnaire à destination d'étudiants ayant participé au dispositif, d'autre part. L'enquête qualitative vise à apprécier les choix de réorientation ou de métier, l'effet de la formation et l'accompagnement au PEC sur les parcours étudiants ainsi que la satisfaction de ces derniers vis-à-vis de l'outil numérique. L'enquête quantitative sera réalisée en plusieurs vagues auprès d'un échantillon d'étudiants au mois de mars en 2011, 2012 et 2013, pour construire des indicateurs d'impact et permettre des investigations statistiques selon trois axes : poursuite d'études dans la même université, en changeant d'établissement, et insertion professionnelle.

L'évaluation se propose de répondre notamment aux questions suivantes : La mise en place d'un portefeuille, bilan ou visa de compétences a-t-elle un impact : sur l'insertion professionnelle ? sur la lutte contre le décrochage scolaire ? sur la réorientation positive des jeunes ? Des effets sont-ils mesurables après la sortie du dispositif ? La mise en œuvre de ces dispositifs transforme-t-elle les relations entre les acteurs du monde universitaire et le monde de l'entreprise ?

2.2 ACCOMPAGNER VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE (17 PROJETS)

Les dispositifs expérimentés ont pour objet :

- un accompagnement vers l'insertion (8 projets) ;
- des outils pour l'insertion des étudiants (7 projets) ;
- l'orientation ou l'information sur l'alternance (2 projets).

Des projets proposent un accompagnement vers l'insertion par la mise en place d'un ensemble d'actions : **l'élaboration d'un plan de formation, l'utilisation du réseau professionnel, personnel et universitaire par les étudiants, la mise en place d'un coaching individuel par des pairs et la participation à des formations collectives animées par des professionnels.**

Un projet organise un « **parcours d'accompagnement** » pour les jeunes des communes isolées du **Sud-Guyanais** et met en place une plateforme pour permettre un travail partenarial entre organismes et dispositifs existants d'accompagnement et d'insertion sur le territoire. Ces accompagnements alternent un travail personnalisé avec chaque étudiant et des travaux en groupe.

Une expérimentation propose de **suivre les jeunes diplômés** depuis la fin de leur diplôme (master ou doctorat) jusqu'à leur insertion professionnelle, pendant une durée maximale de 18 mois.

LE PROJET « ACTIONS INNOVANTES POUR AMÉLIORER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS BOURSIERS INSCRITS EN MASTER 2 », PORTÉ PAR L'ASSOCIATION FRATELI ET ÉVALUÉ PAR L'ÉCOLE D'ÉCONOMIE DE PARIS (AP1 440).

Le projet vise à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants de master boursiers, par la mise en œuvre dans cinq universités d'un programme en trois axes. Les deux premiers correspondent à un coaching collectif et une animation de communautés d'étudiants. Ils proposent des formations techniques interactives à la recherche d'emploi (écriture de CV et de lettres de motivation, préparation aux entretiens de recrutement, présentation du projet professionnel, valorisation du parcours individuel). Le troisième axe consiste en des parrainages individuels d'un étudiant par un jeune actif diplômé d'une filière similaire. Ces parrainages font l'objet d'un suivi régulier. Des moments d'échanges et de rencontre sont organisés pour que les jeunes puissent partager leur expérience.

L'évaluation de l'impact du programme sur ses bénéficiaires repose sur la constitution d'échantillons test et témoin déterminés de manière aléatoire parmi les étudiants volontaires. La sélection des bénéficiaires intervient à l'issue d'un processus en trois étapes : 1/ Au début de chaque année universitaire, les étudiants éligibles au programme (boursiers inscrits en M2 professionnel) sont identifiés avec l'aide des responsables des UFR. 2/ Les étudiants éligibles au programme se voient proposer de participer à l'expérimentation. L'inscription au programme se fait sur un site Internet dédié où sont exposées les grandes lignes du dispositif et où il est indiqué que la sélection des bénéficiaires aura lieu par tirage au sort. 3/ La sélection des bénéficiaires du programme est effectuée par tirage au sort stratifié parmi les étudiants volontaires inscrits. L'évaluation analyse le parcours des différents groupes d'étudiants, 6 mois puis 1 an après l'obtention du diplôme. La comparaison porte sur les résultats obtenus aux épreuves universitaires, l'obtention de stages, et l'insertion professionnelle après l'obtention du diplôme (existence et nature du contrat de travail).

6

Des projets créent des **outils spécifiques pour l'insertion des étudiants**. Une expérimentation porte sur la création d'un accompagnement à la construction d'un projet professionnel pour des étudiants de licence et étudie l'impact de ce dispositif sur le taux de réussite en licence. Une autre expérimentation vise à créer **une cellule pour proposer aux étudiants des emplois à temps partiel de qualité**, compatibles avec leurs études (voir encadré ci-dessous).

LE PROJET « AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EMPLOIS EXERCÉS PAR LES ÉTUDIANTS (AQ3E) » PORTÉ PAR L'UNIVERSITÉ DU MAINE ET ÉVALUÉ PAR L'UNIVERSITÉ PARIS-EST MARNE LA VALLÉE (AP1 336).

L'expérimentation met en place une cellule de placement par l'université, en partenariat avec le tissu local d'entreprises, les intermédiaires du marché du travail et les collectivités territoriales. La cellule recueille auprès des entreprises des offres d'emploi à temps partiel pouvant être occupées par des étudiants qui souhaitent travailler. Elle organise l'appariement entre ces offres et les étudiants en fonction de leurs contraintes. Ainsi une nouvelle mission est confiée à l'université : recenser et collecter des offres d'emploi dont les conditions soient compatibles avec un cursus universitaire de qualité. Outre un partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie, l'université souhaite collaborer également avec tous les acteurs du marché du travail local : Pôle Emploi, agences de travail intérimaire,

Communauté urbaine du Mans, Centre des jeunes dirigeants, Jeune chambre économique, Association nationale des directeurs des ressources humaines, chambre des métiers, etc. Des partenariats sont proposés aux entreprises qui recrutent et offrent des stages aux étudiants.

L'évaluation repose sur la mise en place d'un protocole d'expérimentation avec constitution aléatoire d'un groupe de bénéficiaires et d'un groupe témoin. Une fois la cellule de placement opérationnelle, tous les étudiants sont informés de son existence et de sa mission et peuvent se signaler auprès d'elle. Des paires d'étudiant possédant des caractéristiques proches (filière, résultats aux examens précédents...) sont formées. Un tirage au sort détermine celui des deux étudiants qui bénéficiera d'une des offres d'emploi recueillies dans le cadre de l'expérimentation (groupe test), l'autre continuant à bénéficier seulement des services « de droit commun » offerts par l'université (groupe témoin). L'étudiant non sélectionné rejoint une liste d'attente, il peut faire à nouveau l'objet d'un tirage au sort si un autre étudiant présentant les mêmes caractéristiques que lui se présente quelques temps après. Ce dispositif permet à l'évaluation de constituer deux groupes de jeunes similaires, pour éviter le biais lié à une enquête qui porterait sur des jeunes volontaires pour entrer dans un tel dispositif et comparerait leur devenir à celui de jeunes qui ne font pas cette démarche (qui possèdent des caractéristiques potentiellement différentes). L'objectif est d'évaluer l'effet du placement par la cellule sur le taux d'abandon de l'emploi (hors embauche) d'une part, et le taux de succès aux examens, d'autre part, selon la durée du travail hebdomadaire du poste occupé et la date d'entrée dans le dispositif.

Une expérimentation vise, à travers différentes activités, à **mettre en relation les universitaires et les professionnels** dans le but de créer des liens qui favorisent par la suite l'insertion professionnelle.

Trois projets mettent en œuvre des approches ciblées sur **des publics spécifiques** que sont les étudiants d'IUFM, les étudiants handicapés et les étudiants boursiers et issus de territoires désavantagés. Un projet met en œuvre une aide à la formulation de **projets professionnels pour une promotion d'étudiants en master qui ont échoué aux concours de l'enseignement**, dans le cadre d'ateliers. Un projet met en place **un parrainage pour des étudiants boursiers de niveau master**, organise des séances de coaching et favorise la constitution d'un réseau. Un projet concerne **les étudiants handicapés**. Une cellule d'accueil est constituée pour leur fournir une réponse globale tout au long de leurs études. Elle organise la désignation d'un référent au sein de l'université, l'organisation de modules de coaching, l'accès à des informations en ligne, la mise en place d'un forum pour l'emploi et la signature de partenariats avec des organismes spécialisés.

Deux projets sont centrés sur **l'insertion professionnelle par l'alternance**. Le premier propose un accompagnement renforcé aux étudiants décrocheurs pour les orienter vers des formations en apprentissage dans les métiers de l'artisanat. Le deuxième met en place un atelier d'échange dans le but de modifier l'image parfois négative véhiculée par l'alternance, de sensibiliser les étudiants et les enseignants à l'alternance, et de préparer les étudiants à la pédagogie de l'alternance.

L'évaluation se propose de répondre notamment aux questions suivantes : Un accompagnement par la mise en place d'un réseau, sur le modèle des grandes écoles, fonctionne-t-il à l'université ? Le suivi des jeunes diplômés permet-il une meilleure entrée dans le monde du travail ? Un accompagnement dès la

licence permet-il de faire chuter le taux d'échec aux examens ? Des dispositifs ciblés ont-ils un impact sur l'insertion professionnelle de jeunes aux problématiques spécifiques ?

2.3 AGIR À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE (8 PROJETS)

La démarche d'expérimentations « **quatre territoires** » vise à conduire **un ensemble de projets complémentaires les uns des autres pour aider l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté sur un territoire donné**, sans définir a priori de domaine d'intervention mais en veillant à la cohérence des actions sur le territoire, sur la base d'un diagnostic préalable de la situation des jeunes au plan local. La démarche a été initialement déclinée sur quatre territoires : les départements de Meurthe-et-Moselle, du Morbihan et du Val-d'Oise et la ville de Nantes.

La démarche a été conçue en trois étapes :

- un cabinet d'études établit un diagnostic approfondi de la situation des jeunes de 16 à 25 ans sur chacun des territoires ;
- les acteurs locaux des politiques de jeunesse proposent, sur la base du diagnostic établi au cours de la première étape, des axes d'expérimentations et sélectionnent des dispositifs expérimentaux en direction des jeunes du territoire ;
- à la fin des expérimentations, les rapports d'évaluation des expérimentations menées dans les territoires sont transmis à l'administration et font l'objet d'une synthèse pour repérer les dispositifs ou les combinaisons de dispositifs performants. Un nouveau diagnostic sur chacun des territoires pourra être envisagé pour mesurer l'évolution de la situation des jeunes.

8

PROJETS QUATRE TERRITOIRES : L'EXEMPLE DE DEUX PROJETS EN MEURTHE-ET-MOSELLE

Les deux projets sont évalués par le cabinet Itinere Conseil.

Le projet « Espace dynamique d'insertion du Plateau de Haye », porté par l'association Jeunes et Cité (APQT 3).

Le projet met en œuvre un Espace dynamique du Plateau de Haye (EDIPH) destiné à l'insertion des jeunes. Il réalise un maillage du territoire avec l'aide des missions locales et des équipes de prévention spécialisée pour repérer les jeunes. La phase initiale vise à mobiliser des jeunes pour qu'ils soient accueillis dans le dispositif. Les jeunes volontaires pour entrer dans le « dispositif renforcé » formulent un projet d'insertion. Le dispositif fonctionne pour une durée moyenne de 5 mois à raison de 12 à 20 heures hebdomadaires. Les participants sont couverts par un statut de stagiaire non rémunéré. En contrepartie de leur mobilisation, ils bénéficient d'une bourse « mobilité » de 1 000 euros. Une palette d'ateliers collectifs est proposée : actions d'utilité collective et mosaïque pour l'exploration des habiletés, théâtre des savoir-être en entreprise, sport et santé, réalisation de reportages radiophoniques concernant les métiers et les entreprises, compétences clé et préparation à la reprise de formation, capitalisation du parcours, techniques de recherche d'emploi, préparation au permis de conduire. Au terme du parcours, les jeunes continuent à être suivis par les acteurs locaux.

Le projet « Les éveilleurs du patrimoine », porté par la mission locale du Lunévillois (APQT 1).

Le projet est destiné aux jeunes sans expérience professionnelle sortis du système scolaire. Ils sont repérés par les acteurs locaux de prévention et orientés vers le dispositif par le conseiller de la mission locale, qui propose un contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) aux jeunes éligibles. Le projet met en place une action d'implication des jeunes dans la valorisation du patrimoine, par le biais de chantiers et d'ateliers. L'action conjugue deux dispositifs : l'accueil des jeunes par des associations sur des chantiers (aménagement extérieurs, peinture, tailles), et leur participation à des activités destinées à renforcer leur autonomie et à favoriser leur insertion professionnelle (travail sur la mobilité, la santé, le niveau de formation, le projet professionnel).

L'évaluation se propose de répondre notamment aux questions suivantes : Un diagnostic local sur les problématiques des jeunes permet-il de mettre en place des dispositifs adaptés ? La diversité des projets mis en œuvre permet-elle de faire face à la diversité des situations repérées par les acteurs locaux ? Chaque projet a-t-il un effet sur l'insertion professionnelle des jeunes suivis ?

2.4 ANTICIPER ET ACCOMPAGNER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES LYCÉENS PROFESSIONNELS (6 PROJETS)

Cet axe d'expérimentation est mis en œuvre par les 6 projets appelés « **N-1/N+1 : Sécurisation de l'entrée dans la vie active des jeunes de lycée professionnel** ».

L'expérimentation est menée dans trois académies (Amiens, Lille et Lyon) et quatre spécialités de baccalauréats professionnels (Electrotechnique énergie équipements communicants (ELEEC) ; Industries de procédés ; Commerce ; Services de proximité et vie locale).

Elle vise à aider les jeunes en fin de formation au baccalauréat professionnel par un accompagnement organisé sur deux ans, l'année de terminale et l'année suivante. Concrètement, il s'agit de mettre en place des actions qui facilitent l'insertion des jeunes (qu'ils soient en recherche d'emploi ou déjà en l'emploi) en jouant sur une double dimension d'anticipation et de suivi. Le dispositif est fondé sur le principe du volontariat, tant en ce qui concerne les élèves que les anciens élèves.

LE PROJET DE L'ESPACE SCOLAIRE CONDORCET À SAINT-QUENTIN (APSCO2 11).

Le projet concerne 35 élèves en classe de commerce et 35 élèves en classe d'électrotechnique.

Pour les lycéens (N-1), les actions menées comprennent 3 dimensions : le savoir-être, la constitution d'un réseau permettant de se rapprocher davantage du milieu de l'entreprise, la connaissance des attentes de l'entreprise. Des rencontres sont prévues avec les institutions susceptibles de les aider à s'insérer dans la vie professionnelle, mais aussi avec des directeurs de ressources humaines de plusieurs secteurs d'activités, des bacheliers en emploi récemment sortis de formation, un conseiller en formation continue et des créateurs

d'entreprises. Des modules d'enseignements sur la connaissance de soi et des autres, la prise de parole et l'entretien professionnel sont proposés.

Pour les jeunes bacheliers, le projet organise leur intégration dans des mini-usines pédagogiques, la création d'une base d'offres d'emploi en relation directe avec le réseau de partenaires, et la proposition d'un contrat de professionnalisation 1^{er} emploi. Une rencontre de l'ensemble des « anciens N+1 » et des néo-bacheliers est organisée chaque fin d'année scolaire. Le projet met également en œuvre un accompagnement individualisé qui comporte 2 entretiens avec le jeune diplômé et l'entreprise, au milieu de la période d'essai et à l'issue de celle-ci en fonction de la demande de l'entreprise.

Le but de l'expérimentation est, pour les élèves en terminale professionnelle (année « N-1 »), de développer des compétences d'autonomie, d'adaptation au marché de l'emploi, de mise en valeur de son potentiel, d'utilisation des outils et structures ressources. Pour les bacheliers (année « N+1 ») à la recherche d'emploi, il s'agit de développer des réseaux d'appui professionnels et sociaux et des contacts avec les entreprises. Pour les jeunes diplômés (année « N+1 ») en emploi, les actions visent à faciliter l'adaptation au premier emploi et à transférer cette première expérience aux élèves de terminale professionnelle. Pour les élèves ayant échoué au baccalauréat, le programme vise à entretenir la motivation.

L'évaluation se propose de répondre notamment aux questions suivantes : **Quels sont les effets de dispositifs visant à faciliter le passage du lycée professionnel à l'emploi ? Parmi les dispositifs expérimentés, quels sont ceux dont les résultats sont les plus probants ? Est-il possible de modéliser un dispositif d'accompagnement ?**

2.5 AIDER LA CRÉATION D'ACTIVITÉ (12 PROJETS)

Les dispositifs expérimentés ont pour objet :

- l'aide à la création d'activité par l'accompagnement (6 projets) ;
- le microcrédit (6 projets).

Les expérimentations s'orientent selon deux axes, qui sont parfois mis en œuvre conjointement : un travail d'accompagnement des jeunes qui créent des activités et la mobilisation de l'outil spécifique du microcrédit.

Deux expérimentations visent à **favoriser la création d'activité**. La première consiste à créer une **plateforme web** destinée à aider les créateurs d'entreprise, et à les suivre dans leur projet. La seconde vise à assurer un **accompagnement personnalisé** des auteurs de projets de création d'entreprises (voir encadré ci-dessous).

LE PROJET « GROUPEMENT DE CRÉATEURS », PORTÉ PAR L'ASSOCIATION NATIONALE DES GROUPEMENTS DE CRÉATEURS ET ÉVALUÉ PAR LE GROUPE DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE ET STATISTIQUE (CNRS-GRECSTA), ÉCOLE D'ÉCONOMIE DE PARIS (PSE), ET LE LABORATOIRE D'ACTION CONTRE LA PAUVRETÉ (J-PAL EUROPE) (HAP 06).

Ce dispositif a pour finalité de favoriser l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans, qui ne sont plus en formation, par un accompagnement fondé sur la pédagogie du projet. L'accompagnement des groupements de créateurs est réalisé à partir d'une idée de création d'activité exprimée par le jeune, l'activité étant entendue au sens large : association, entreprise ou encore développement d'une activité au sein d'une entreprise déjà existante. La première étape est une phase de sensibilisation visant à encourager les jeunes, inscrits ou non en mission locale, à exprimer leurs idées, et à leur expliquer que le groupement de créateurs peut les accompagner à concrétiser leurs projets de création. Il s'agit ensuite de leur permettre de passer de l'idée au projet en travaillant sur le sens et la définition de l'idée ainsi que sur le contexte économique et social associé. Les jeunes qui veulent poursuivre dans la création d'activité peuvent alors être orientés vers le diplôme d'université de créateur d'activité (DUCA) ; animé pour moitié par l'université et pour moitié par la structure porteuse du groupement de créateurs et par un opérateur technique spécialisé dans le domaine de la création d'activité. D'autres jeunes sont orientés vers d'autres dispositifs d'aide à la création d'entreprise.

L'évaluation du dispositif repose sur la constitution de deux groupes : un groupe de bénéficiaires et un groupe témoin. Ces groupes sont tous deux constitués de jeunes volontaires pour intégrer le dispositif, parmi lesquels les bénéficiaires du dispositif seront désignés par tirage au sort. Ainsi, les jeunes des deux groupes possèdent au départ des caractéristiques strictement comparables : toute différence de parcours constatée entre ces deux groupes pourra donc s'interpréter rigoureusement comme l'effet du dispositif. Ainsi, sur un maximum de 1 000 jeunes exprimant le souhait d'entrer en groupement de créateurs, 500 jeunes tirés au sort pourront effectivement bénéficier du dispositif. Les 500 autres constituant le groupe témoin seront accompagnés par des conseillers de la mission locale mais ne pourront bénéficier de l'accompagnement du groupement de créateurs. Quatre enquêtes de suivi permettront de mesurer l'impact du dispositif sur l'insertion professionnelle et l'autonomie sociale des jeunes en recherche d'emploi.

Une expérimentation organise **l'insertion professionnelle de jeunes réunionnais en difficulté par le travail du bois du goyavier**. Une première étape organise la découverte du métier. Une seconde étape, concernant ceux qui veulent poursuivre dans cette direction, propose une formation technique, un parrainage par des chefs d'entreprise et ouvre des possibilités de commercialisation des produits fabriqués, grâce à un dispositif de couveuse.

Une autre expérimentation veut faire du patrimoine martiniquais un vecteur de développement social et économique. Le but est que les jeunes se mobilisent pour **valoriser les richesses patrimoniales de la Martinique** et construisent un projet attractif sur les trois territoires Nord, Sud et Centre. Le projet est structuré en quatre étapes : repérage, sensibilisation et sélection des publics cibles ; élaboration des projets territoriaux/ professionnalisation des publics ; évaluation des projets territoriaux et consolidation de la démarche de création d'activités ; essaimage et transfert des savoirs.

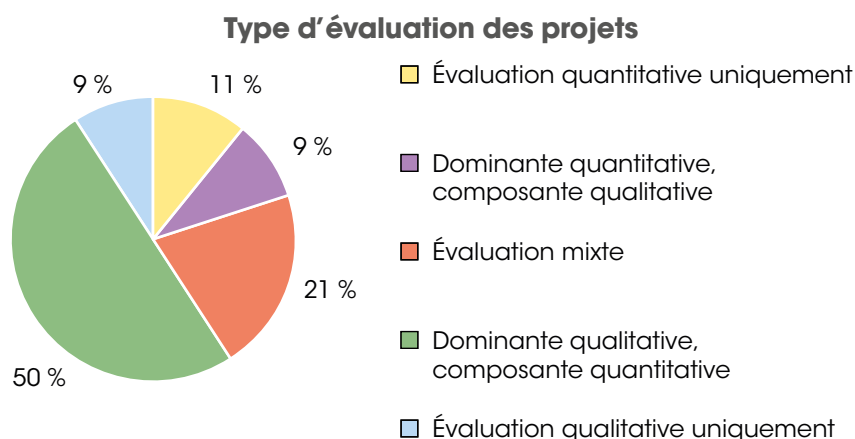
Les dispositifs portant sur **le microcrédit** consistent à octroyer un crédit à des jeunes en difficultés pour leur permettre de créer leur entreprise. Ils s'adressent à des jeunes n'ayant pas accès au crédit habituel ou rencontrant des difficultés d'accès. Certains dispositifs mobilisent les banques ou les circuits financiers existants. D'autres reposent sur des actions coordonnées d'acteurs territoriaux ou des centres communaux d'actions sociales financés par fonds propres.

Des expérimentations mettent en œuvre des **microcrédits de type social**, qui consistent en des prêts de faible montant octroyés à des jeunes en difficultés sociales pour les aider à réaliser leurs projets personnels.

L'évaluation se propose de répondre notamment aux questions suivantes : Un outil interactif d'information est-il utile aux jeunes qui veulent lancer une activité économique ? Des dispositifs nouveaux d'accompagnement favorisent-ils la création d'activité ? Un microcrédit d'aide à la création d'entreprise a-t-il un impact sur l'accès des jeunes à l'emploi, au logement, aux soins, à l'autonomie ?

3. L'ÉVALUATION DES PROJETS

Graphique 2



LES ÉVALUATIONS DANS LE CADRE DU FEJ

Deux grands types de méthodes d'évaluation sont mobilisés :

- des méthodes quantitatives qui s'appliquent sur des échantillons représentatifs (de quelques centaines à quelques milliers d'individus, voire davantage). Parmi les méthodes quantitatives, se trouvent les méthodes d'expérimentation contrôlée qui reposent sur l'observation d'un groupe test et d'un groupe témoin ne bénéficiant pas du dispositif, ces groupes étant construits en y affectant les personnes par tirage au sort ;
- des méthodes qualitatives, qui reposent sur des investigations approfondies sur des petits échantillons raisonnés de l'ordre de quelques dizaines d'individus.

Certains projets emploient exclusivement une méthode ou l'autre, d'autres mettent en œuvre une évaluation qui mêle plusieurs approches. Leurs enseignements peuvent être

complémentaires : certains portent sur les effets des dispositifs, d'autres sur les conditions de leur mise en œuvre et de leur éventuelle extension.

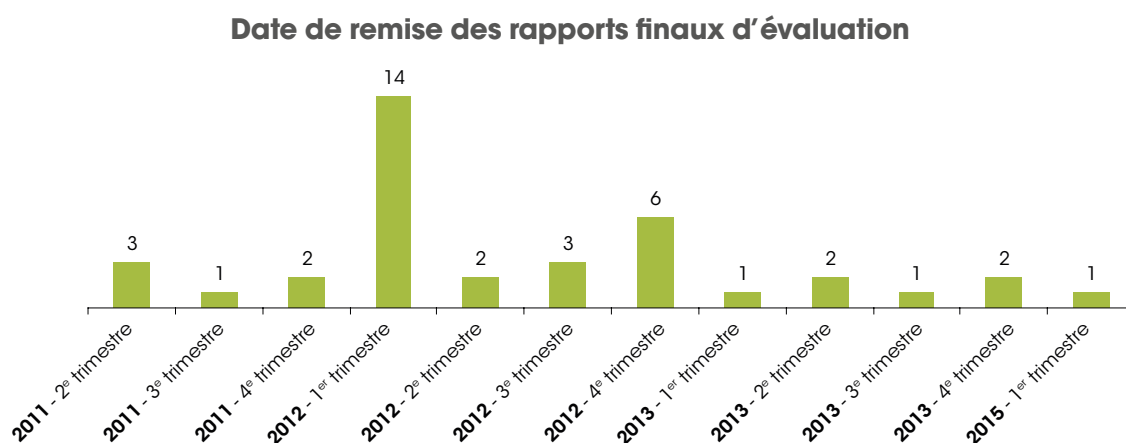
Dans certains cas, l'évaluation permet de trancher, en positif ou en négatif, les questions des effets de l'expérimentation sur les bénéficiaires en répondant à des questions telles que : *la mise en place de tel dispositif innovant a-t-elle eu des effets significatifs sur la situation des bénéficiaires ?*

Dans d'autres cas (aléas du déroulement du projet, effets incertains compte-tenu de la marge d'erreur de l'enquête, recul insuffisant pour apprécier les effets à long terme), l'évaluation fournit des éléments de réflexion sur les intérêts et les limites du projet et des pistes sur la méthode à suivre pour parvenir à des résultats plus probants.

[En savoir plus](#)

4. CALENDRIER DES PROJETS ET DES RÉSULTATS

Graphique 3



Sauf mention contraire la liste mentionne : le numéro de l'appel à projet et du projet, le nom du projet, le nom du porteur du projet, le nom de l'évaluateur du projet et la date de remise du rapport final d'évaluation.

PORTFEUILLE/ BILAN/ VISA DE COMPÉTENCES

- AP1 06, « [Accompagner l'insertion professionnelle des étudiants du centre universitaire Jean-François Champollion](#) », Centre universitaire Jean-François Champollion, CERTOP CNRS, 29/09/2012.
- AP1 68, « [Portefeuille d'expériences et de compétences étudiants](#) », Université Toulouse 3, CEREQ, 30/10/2012.
- AP1 111, « [Science Insert](#) », Université Rennes 1, CEREQ, 30/12/2012.
- AP1 172, « [Ouvrir l'université au monde socio-économique par la professionnalisation des acteurs](#) », Plateforme d'insertion professionnelle Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 30/03/2012.
- AP1 455, « [Visa Compétences jeunes](#) », Conseil régional du Centre, CEREQ, 30/03/2012.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION

- AP1 477, « [INTERACTION Construire son projet professionnel](#) », Service formation continue de l'université Pierre et Marie Curie, Université Nancy 2, 29/09/2012.
- AP1 191, « [Recherche d'Emploi Socialisée par des Entretiens avec les Anciens de l'Université Lyon 1](#) », BAIP de l'université Claude Bernard Lyon 1 : le CLIPE, Institut de la communication Université Lumière Lyon 2, 30/10/2011.
- AP1 144, « [Projet ELITE : expérimentation locale pour l'insertion territorialisée des étudiants](#) », Université de Provence, Observatoire régional des métiers PACA, 30/10/2012.
- AP1 281, « [Suivi vers l'emploi des jeunes diplômés](#) », Université Paris 3, INJEP, 30/11/2012.
- AP1 341, « [Accompagnement vers l'emploi des jeunes sortant de l'Université](#) », Université Paris-Est Marne-la-Vallée, CEREQ, (projet abandonné).
- AP1 122, « [Dispositif d'entrée dans la vie active](#) », Espace Stage Emploi Entreprise - Université d'Orléans, Les Ateliers du Développement (projet abandonné).
- APDOM2 48, « [Stimul'Art](#) », Activité Conseil-BGE, Pollen Conseil, 30/10/2012.
- APDIIESES 05, « [Élaboration d'un pilote permettant de mieux caractériser l'impact des écoles de la 2^e chance sur le devenir des jeunes](#) », École de la deuxième chance de Paris, École d'Économie de Paris (projet abandonné).

OUTILS POUR L'INSERTION DES ÉTUDIANTS

- AP1 120, « [Le Temps des talents](#) », BAIP Université de Franche-Comté, CEREQ, 01/04/2013.
- AP1 121 « [Action innovante pour améliorer l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap](#) », Université Paul Cézanne d'Aix-Marseille III, Groupement d'Intérêt Public-Formation Continue et Insertion Professionnelle (GIP- FCIP), 31/03/2012.
- AP1 440, « [Actions innovantes pour améliorer l'insertion professionnelle des étudiants boursiers inscrits en master 2](#) », Frateli, École d'économie de Paris, 31/11/2013.
- AP1 344, « [Affirmer son projet professionnel, vecteur de la réussite à l'université](#) », Service commun universitaire d'information et d'orientation de l'Université Paris 13, Service statistique (CAPAG) de l'Université Paris 13, 31/03/2012.
- AP1 336, « [Améliorer la Qualité des Emplois Exercés par les Etudiants \(AQ3E\)](#) », Université du Maine, Université Paris-Est Marne la Vallée - Laboratoire ERUDITE, 30/11/2011.
- AP2 108, « [Regards croisés](#) », IREPS Champagne Ardenne, Foudrignier formation conseil, 30/12/2012.
- AP DIIESES 07, « [Liaison étudiants entreprise](#) », La MANU, Entre les lignes, 01/04/2011.

L'ORIENTATION ET/OU INFORMATION SUR L'ALTERNANCE

- AP1 317, « [REBOND, pour les étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur](#) », Association pour faciliter l'insertion des jeunes diplômés, CREST-Centre de Recherche en Économie et Statistique, 31/03/2012.
- AP1 389, « [Les appreneuriales : je pense donc j'agis](#) », Université de Bretagne-Sud, CEREQ, 29/09/2012.

LES PROJETS « QUATRE TERRITOIRES »

Ces projets sont évalués par le cabinet Itinere.

- APQT 1, « Les éveilleurs du patrimoine », Mission locale du Lunévillois, 15/05/2012.
- APQT 2, « Parcours accompagnement collectif territorial 7 actions », ULMJC Haut Briey, 15/05/2012.
- APQT3, « Espace dynamique d'insertion du Plateau de Haye », Jeunes et Cité, 15/05/2012.
- APQT 4, « Atelier de formation et d'intégration éco citoyenne AFIEC », Lycée professionnel Pierre Mendès France, 31/03/2012.
- APQT 5, « Développer le réseau professionnel des jeunes diplômés issus des quartiers populaires », Nos Quartiers ont des Talents, 31/03/2012.
- APQT 6, « Plateforme territoriale d'insertion par l'activité économique », Mission locale minolvoise, 31/03/2012.
- APQT 7, « Pôle Projections en Vexin », Agir par la valorisation des emplois et des compétences, 31/03/2012.
- APQT 8, « Agir en faveur des jeunes en cumul de risques pour sécuriser leurs parcours », Conseil général du Morbihan, 31/03/2012.

La ville de Nantes a quitté la démarche.

« N-1/N+1 : LA SÉCURISATION DE L'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE DES JEUNES DE LYCÉE PROFESSIONNEL »

Les projets APSCO2 font l'objet d'une évaluation nationale par le CEREQ, dont le rapport final d'évaluation sera rendu le 30/09/2013.

- APSCO2 11, « Accompagnement vers l'insertion professionnelle », Espace scolaire Condorcet (Saint-Quentin).
- APSCO2 14, « Tremplin vers la vie active en SVP », Lycée André Malraux (Montataire).
- APSCO2 21, « Projet AILES (Ambition, Insertion, Lycée, Entreprise, Succès) », Lycée polyvalent Carnot (Bruay-la-Buissière).
- APSCO2 23, « Accompagner les jeunes bacheliers professionnels dans la vie active », Lycée professionnel Professeur Clerc (Outreau).
- APSCO2 32, « Un «pro» pour entrer dans la vie active », Lycée professionnel Diderot (Lyon).
- APSCO2 34, « Réussir son entrée dans la vie professionnelle d'un secteur professionnel en voie d'émergence », Lycée Jacquard (Oullins).

L'AIDE À LA CRÉATION D'ACTIVITÉS

- AP1 290, « [Parcours Confiance Jeunes](#) », BGE Atlantique Vendée, Université d'Angers - Laboratoire ESO/CARTA (UMR CNRS 6590), 30/03/2012.
- AP DOM 1 10, « [Les couveuses Outre-Mer s'unissent pour valoriser leur jeunesse](#) », l'Union des Couveruses d'Entreprises, cabinet POLLEN CONSEIL, 29/09/2011.
- AP1 DOM 1 45, « [De la découverte des jeunes talents à l'entrepreneuriat collectif](#) », Espace d'entraide et de développement d'activités (Edéa), TJB ECOCONSEIL, 30/03/2012.

- HAP 06, « Groupement de Créateurs », Association nationale des groupements de créateurs, Groupe de Recherche en Économie et Statistique (CNRS-GRECSTA)/École d'Économie de Paris (PSE)/Laboratoire d'Action contre la Pauvreté (J-PAL Europe), 01/03/2015.
- APDOM2 62, « Des jeunes martiniquais, acteurs de leur devenir », FACE Martinique, PENNEC Études Conseils, 30/05/2013.
- APDOM2 33, « La filière du bois de goyavier, pour et par les jeunes », Réunion Situation, Études ethnosociologiques de l'Océan indien, 28/02/2013.

LE MICROCRÉDIT

- AP1 85, « [Microcrédit personnel au sein des associations Habitat Jeunes PACA](#) », URHAJ PACA, Cabinet PLACE, 31/03/2012.
- AP1 88, « [Dispositif d'accès au microcrédit personnel pour les 16-25 ans](#) », Centres Communaux d'Action Sociale de Grenoble, CREDOC, 31/03/2012.
- AP1 230, « [Ouvrir les portes de la banque aux jeunes entrepreneurs](#) », France Active, Opus 3, 30/03/2012.
- AP1 411, « [Dispositif d'accès au microcrédit personnel pour les 16-25 ans](#) », Centres communaux d'action sociale de Besançon, CREDOC, 31/03/2012.
- AP1 447, « [Passeport pour le microcrédit](#) », Université de Poitiers, Les Ateliers du Développement, 30/03/2012.
- HAP 03, « [CréaJeunes](#) », ADIE, École d'Économie de Paris (PSE)/Laboratoire d'Action contre la pauvreté (J-PAL Europe), 30/12/2013.